

Aide à la création de musique originale dans la fiction télévisuelle

SACEM

Présentation du dispositif

- L'aide à la création de musique originale dans la fiction télévisuelle s'adresse aux projets présentant initialement un engagement substantiel en faveur de la création de musique originale.
- Cette aide a pour objectif de valoriser la rencontre entre un auteur-réalisateur et un compositeur, en soutenant la création de musique originale et en favorisant l'exploitation secondaire de l'œuvre.
- Les bénéficiaires sont les producteurs, ou les éditeurs s'ils sont producteur exécutif de la musique.
- Les formats éligibles pour le format unitaire sont de 90 minutes ou mini-série 2 ou 3x52 minutes.
- Le projet doit contenir un minimum de musique originale dans le montage final de l'œuvre soit :
 - 25 minutes pour un unitaire de 90 minutes
 - 20 minutes pour un unitaire de 52 minutes

Montant de l'aide

- Le montant de la subvention est de 5 000 € pour la fiction télévisuelle, dans la limite des fonds disponibles.
- Le projet doit présenter un budget musique minimum de 16 000€ pour le format unitaire (attention ce budget musique minimum ne comprend que la part de création de musique originale : les coûts liés à l'achat de droit de musiques additionnelles ne sont pas comptabilisés dans ce minima).

Informations pratiques

- La demande avec le formulaire ["Création de musique originale long-métrage de fiction" en cliquant sur le bouton « Demande d'aide en ligne » sur "le site de la Sacem.](#)
- Les documents à joindre au dossier sont les suivants :
 - la fiche Sacem "Aide à la création de musique originale / fiction TV", à télécharger lors de la demande,
 - le plan de financement du budget musique,
 - budget musique détaillé,
 - le cas échéant, le justificatif des frais engagés sur la maquette,
 - la copie du contrat de commande,
 - la copie du contrat de coédition signé avec un éditeur généraliste indépendant de la société de production,
 - la copie du contrat si l'éditeur est le producteur exécutif de la musique,
 - une lettre d'engagement de la chaîne,
 - tout document ou support (notamment vidéo ou sonore) considéré comme opportun.
- Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

Organisme

SACEM

- 225 avenue Charles de Gaulle
92528 NEUILLY-SUR-SEINE Cedex
Téléphone : 01 47 15 47 15
Web : www.sacem.fr